



Préfecture du Rhône

code postal 69490

Commune de VINDRY-SUR-TURDINE

code Insee 69XXX

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 69-2019-01-28-001

du 28/01/19

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui X non

Approuvé	date	aléa	Inondation (Brévenne et Turdine)
	22/05/12		
Rectification d'erreur matérielle	date	aléa	Inondation (Brévenne et Turdine)
	15/01/14		
Prescrit	date	aléa	Inondation (Révision et élargissement Azergues)
	03/01/19		

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

PPRn approuvé (la note de présentation, le règlement, les documents graphiques)

consultable sur Internet * X

PPRn prescrit (l'arrêté préfectoral, le périmètre d'étude)

consultable sur Internet * X

Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux

oui X non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non X

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé

oui non X

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé

oui non X

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 1	zone 2 X	zone 3	zone 4	zone 5
	très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité

consultable sur Internet * X

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui non X

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon

En application des articles L.1333-22 et L.1333-29 du code de santé publique et L.125-23 du code de l'environnement

La commune est classée à potentiel radon niveau 3

oui X non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * X

Cartographie consultable sur <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx>

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Documents réglementaires en vigueur consultables sur : <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone>Cartographie consultable sur : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ial.map>

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

nombre 10

catastrophes technologiques

nombre

Date

05 FEV. 2019

Le préfet du Rhône

Site* www.rhone.gouv.fr

La cheffe du service PAR
G. GUERLAVAS